

# 1<sup>er</sup> OPEN INTERNATIONAL D'ÉCHECS DE LA VILLE DE SAINTE MARIE

du 15 au 22 octobre 2005



## REGLEMENT INTERIEUR

**Article 1** Le Club d'Échecs de Sainte Marie organise le 1<sup>er</sup> OPEN INTERNATIONAL D'ÉCHECS DE LA VILLE DE SAINTE MARIE.

**Article 2 RÈGLES DU JEU :** les règles du jeu sont celles de la Fédération Internationale des Échecs (FIDE).  
**APPARIEMENTS :** les appariements se feront au Système Suisse fondé sur l'Elo (règles C04 de la FIDE), assistés par ordinateur. Seront appariés à la première ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et auront réglé leurs droits d'inscription dans les limites prévues (cf. article 3). Les joueurs retardataires pourront être appariés à partir de la deuxième ronde avec zéro point.  
**NOMBRE DE RONDES :** Neuf.  
**LIEU :** les parties se joueront à la Salle de l'O.M.T.L. de Duparc à Sainte Marie de La Réunion.  
**CLASSEMENT ET DEPARTAGE :** le classement se fera au total des points marqués (partie gagnée : 1 point, partie nulle : ½ point, partie perdue : 0 point). En cas d'égalité du nombre de points, le départage se fera, en premier au système Solkov, puis au cumulatif et enfin à la performance. Le mode de calcul de ces départages est défini dans le Livre de l'Arbitre de la Fédération Française des Échecs (FFE).  
**CADENCE :** les parties se joueront à la cadence de 90 minutes plus 30 secondes par coup pour les 40 premiers coups puis 30 minutes plus 30 secondes par coup au KO : les parties non terminées après quatre heures de jeu se poursuivent, chaque joueur disposant d'une heure supplémentaire pour terminer la partie. L'utilisation de pendules électroniques est requise.  
**ELO :** Ce tournoi comptera pour les classements Elo nationaux et de la FIDE

**Article 3 HORAIRES :**  
**Inscriptions et contrôle des licences :** samedi 15 octobre de 8h à 11h.

Ronde 1	Ronde 2	Ronde 3	Ronde 4	Ronde 5	Ronde 6	Ronde 7	Ronde 8	Ronde 9
15-oct-05	16-oct-05	16-oct-05	17-oct-05	19-oct-05	20-oct-05	20-oct-05	21-oct-05	22-oct-05
16h	9h	16h	16h	16h	9h	16h	16h	9h

**Article 4 PRIX :**  
Les prix généraux sont partagés selon le système Hort (moitié au nombre de points et moitié au classement), les prix par catégorie Elo et féminin au nombre de points uniquement. Ces prix ne sont pas cumulables.  
Les prix spéciaux (1<sup>er</sup> Réunionnais...) et en nature (coupes...) sont partagés au classement uniquement, sont cumulables avec les autres prix, mais pas entre eux.  
La liste des prix annoncée est confirmée en début de tournoi et affichée au plus tard au début de la quatrième ronde.  
Les parties nulles en moins de 20 coups et/ou en moins d'une heure de jeu entraînent chacune une pénalité de 10 pour cent sur le montant du prix attribué.  
La remise des prix aura lieu le dimanche 22 octobre à 16h. Les lauréats absents lors de la remise des prix renoncent à leur récompense du seul fait de leur absence.

**Article 5 ORGANISATION :**  
Après la partie, le gagnant, ou le joueur ayant eu les blancs en cas de partie nulle, apporte à la table de contrôle les deux **originaux** des feuilles de parties **signées par les deux joueurs**, avec le résultat de la partie.  
**Publication des appariements :** par affichage, au plus tard une heure avant le début de la ronde.  
**Gestion informatique :** programme PAPI fourni par la FFE.

**Article 6 ARBITRAGE :**

L'arbitre du tournoi est M. Jean-Christophe BASAILLE, arbitre FFE et International (arbitre principal).

**Article 7 JURY D'APPEL :**

Les appels sont traités par la Commission d'Appels Sportifs fédérale de la FFE.

**Modalités :** Un joueur contestant la décision d'un arbitre doit poursuivre sa partie selon les directives de l'arbitre en l'informant ainsi que l'arbitre principal **à ce moment** de son intention de contester sa décision, puis **dès la fin de sa partie** rédiger (par écrit) sa réclamation et la remettre à l'arbitre principal. Toute réclamation formulée seulement après la fin de la partie est irrecevable.

**Article 8 DIVERS (dont rappels des règlements FIDE et FFE) :**

- Un retard de plus d'une heure entraîne un forfait pour la ronde concernée. Un retard de plus d'une heure à la reprise d'une éventuelle partie ajournée entraîne la perte de la partie et est considéré comme un forfait.
- Un joueur faisant forfait doit en informer l'arbitre principal et s'en excuser auprès de son adversaire.
- Deux forfaits non justifiés entraînent automatiquement l'exclusion du tournoi et sera signalé à la Direction Nationale de l'Arbitrage (DNA) pour application de la sanction prévue (suspension de licence), ou à la Fédération concernée pour les joueurs étrangers. Les raisons de convenance personnelle ne constituent en aucun cas un motif à priori valable de forfait. Un abandon de tournoi est traité de la même façon qu'un forfait.
- Toute tentative auprès des arbitres pour demander un appariement particulier et/ou modifier un appariement publié sera sanctionnée par un avertissement écrit.
- Les Blitz et analyses sont interdits dans la salle du tournoi. Le C.A.S.E. à proximité servira de salle d'analyse.
- La vente et/ou l'exposition de littérature échiquéenne est interdite dans la salle du tournoi.
- L'utilisation de littérature échiquéenne ou de toute autre aide pendant sa partie entraîne la perte de la partie et l'exclusion du tournoi.
- Un joueur ayant une partie en cours ne doit pas quitter l'aire de jeu sans l'autorisation d'un arbitre du tournoi, ni être dans la salle d'analyse.
- Deux avertissements écrits entraînent l'exclusion du tournoi.
- Tout avertissement écrit est signalé à la Direction Nationale de l'Arbitrage pour application des sanctions en cas de récidive (suspensions de licence).
- Il est interdit de fumer dans la salle du tournoi.

**Article 9** La participation au tournoi entraîne acceptation et engagement de respect du présent règlement.

L'Organisateur,  
Jean OLIVIER

L'Arbitre Principal,  
Jean-Christophe BASAILLE